

CSEC Air France (ex-CCE) Extraordinaire : CORONAVIRUS

Vos élus ont demandé une session extraordinaire du Comité Social et Economique Central Air France pour obtenir des réponses de la part de la direction et de la médecine du travail, concernant les risques encourus par tous les salariés d'Air France dans le cadre de leur métier ainsi que par les sous-traitants Air France. Cette session a eu lieu lundi 3 février.

1/ Information de la médecine du travail Air France sur les risques encourus par les salariés Air France et les expositions liées dans le cadre de leur travail, concernant le Coronavirus.

Médecine du travail et médecin conseil :

- 17 000 cas confirmés ce jour par l'OMS, dont 99% sont en Chine. 28 pays sont concernés.
- La mortalité du Coronavirus est d'environ 2%, et touche principalement des personnes « fragiles ». La Chine a mis en place des verrous sanitaires très stricts et les moyens mis en place là-bas sont énormes.
- La durée de survie du Coronavirus sur une surface inerte serait de 2-3 heures. (surface sèche, car pour une surface humide ce serait plus longtemps.... D'après nos lectures)
- Concernant les recommandations : lavage des mains, masques pour les personnes malades et les personnels soignants en charge de personnes malades.
- L'hydrométrie très basse dans les cabines constitue un environnement hostile aux virus.
- C'est une crise qui peut s'installer dans la durée, nous en avons l'expérience par le comité des risques sanitaires.

Commentaire : Toujours le discours rassurant

***Sud Aérien : Quels sont les métiers que vous avez identifiés à Air France pour lesquels il y a un risque de contamination dans le cadre de leur travail ?**

Réponse : Nous n'avons pas fait ce travail d'agrégation, mais chaque comité local de santé et sécurité au travail a identifié les situations à risque. (et du coup pas de réponse...)

***Sud Aérien : Combien de salariés Air France sont encore en Chine ?**

Réponse : Nous avons au total 5 expatriés Air France encore en Chine. 2 à Pékin, 1 à Canton et 2 à Shanghai. Leurs familles ont été rapatriées. (les salariés restent...)

***Sud Aérien : Quelle procédure si un salarié Air France présente des symptômes ? Sera-t-il inscrit en accident de Travail ?**

Réponse : Si un salarié contracte le virus dans le cadre de son travail, il sera isolé et le SAMU sera appelé pour évaluation. Il sera déclaré en accident du travail.

2/ Information sur les dispositions prises par la direction d'Air France afin de protéger l'ensemble des salariés d'Air France et des sous-traitants Air France, suite à la propagation du Coronavirus.

Direction Air France :

- Plusieurs communications ont été envoyées par mail aux salariés, pour les informer des consignes de sécurité.

- Mise à disposition des EPI (gel, gants, masques) sur toute la compagnie. Achat de stock de masques « chirurgicaux » supplémentaires.
- Les PN ayant refusé d'effectuer un vol sur la Chine ont été repositionnés sur un autre vol.
- Principe de volontariat pour les vols Chine et rapatriement des expatriés, puis suspension des vols vers et en provenance de la Chine. Toute mission ou dépannage suspendue sur la Chine.
- Identification des GP présents en Chine (300 dossiers) en rapatriement prioritaire.
- 2 salariés de BlueLink (filiale d'Air France qui gère les réservations et le programme miles) partis en GP sont toujours bloqués sur Wuhan (et pour l'instant pas rapatriés au motif qu'ils sont chinois !!! Sud Aérien demande leur rapatriement !)

***Sud Aérien : Les vols Air France vers la Chine ont été suspendus jusqu'au 9 Février, que se passe-t-il après ?**

Réponse : On réfléchit par rapport à la situation et on vous tient au courant.

***Sud Aérien : Des cas sont déclarés à HONK-KONG, a-t-on arrêté les vols vers cette destination et demandé un rapatriement ?**

Réponse : Ce n'est pas prévu pour le moment. Des masques FFP2 (plus performant que les masques chirurgicaux) ont été mis à disposition seulement pour cette destination.

Dernière minute : Premier décès dû au coronavirus à Hong Kong !

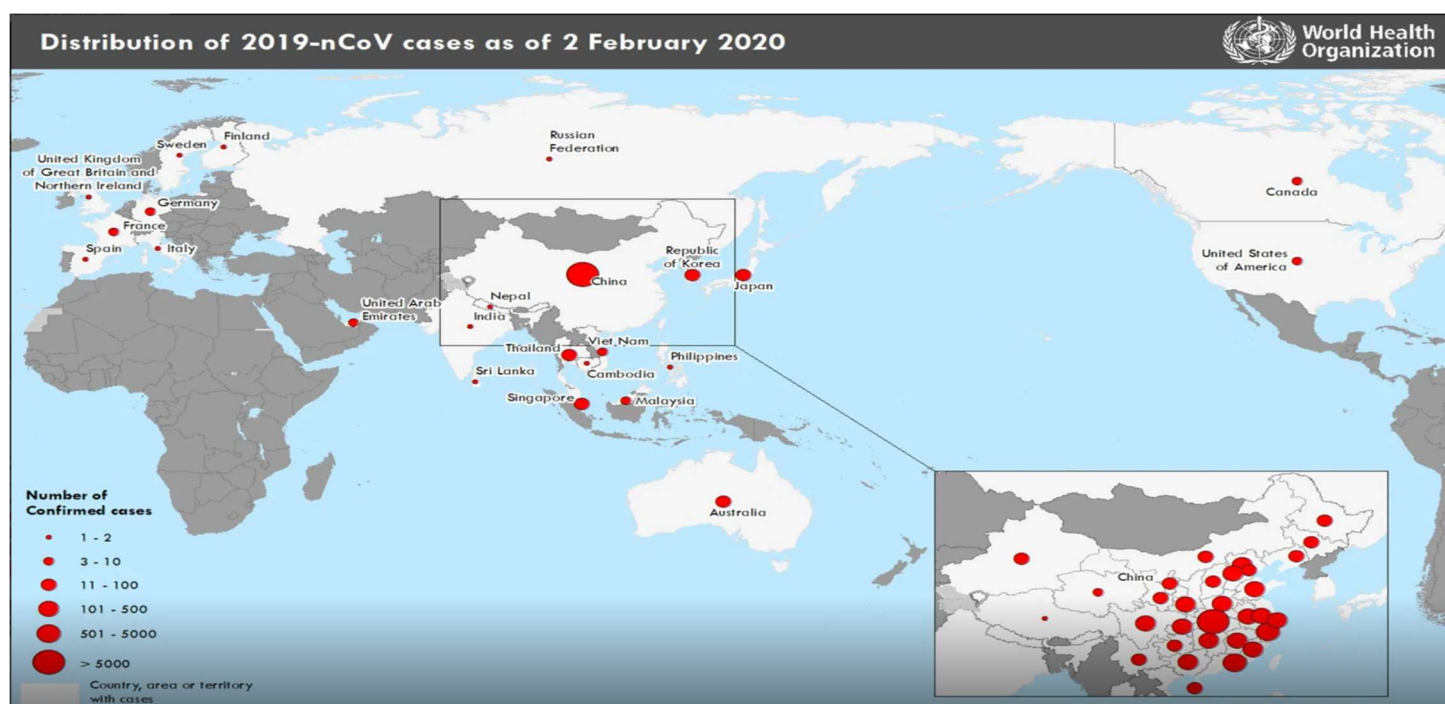
Sud Aérien : D'autres pays ont plus de de cas que HONK-KONG, pourquoi ne pas mettre des masques FFP2 aussi sur les vols Japon ? Thaïlande ? Corée du Sud ? Singapour ?

Réponse : Nous n'avons pas le stock suffisant. (sans commentaires...)

***Sud Aérien : Comment est traitée la protection des salariés sous-traitants ?**

Réponse : Leurs entreprises doivent s'en occuper directement.

Sud Aérien : Air France se défause de ses responsabilités ! Vous avez eu de multiples remontées sur les défaillances de ces entreprises concernant la sécurité de nos sous-traitants.



SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Portable : 06.37.91.20.51

Tél : 01.41.75.20.85

sudaf@wanadoo.fr

www.sud-aerien.org



SudAerien



@SudAerien